



1
Jours

Le diagnostic de performance énergétique (DPE) pour les habitations individuelles

dans ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE ET RSE / Réf : ENV-BATI-15

Objectifs de la formation

- Comprendre l'importance et les enjeux du DPE dans le contexte actuel de transition énergétique
- Réaliser un DPE conforme à la réglementation en vigueur
- Interpréter les résultats d'un DPE et de proposer des recommandations pertinentes
- Identifier les méthodes d'amélioration de l'efficacité énergétique et les aides financières disponibles

Programme de la formation

Matin

1. Définir le DPE

- Rôle du DPE
- Terminologie associée au DPE
- Principes directeurs du DPE
- Exploration des lois et réglementations
- Analyse des évolutions récentes

2. Identifier les composantes du DPE

- Les étiquettes énergie et climat
- Interprétation des résultats du DPE
- Les points de contrôle obligatoires : isolation, chauffage, ventilation, etc.
- Examen des principaux éléments
- Évaluation de l'état actuel

3. Présenter la méthodologie de réalisation d'un DPE

- Procédure détaillée
- Les outils et logiciels



- Compétences requises pour effectuer cette évaluation avec précision

Après-midi

4. Proposer des axes d'amélioration de la performance énergétique

- Stratégies d'intervention
- Approches pour l'amélioration de l'isolation, du chauffage, de la ventilation
- Technologies et matériaux innovants

5. Identifier les financements et les aides

- Les différents dispositifs d'aide
- Critères d'éligibilité et modalités d'accès

Pré-requis

Avoir des connaissances globales en construction/énergie

Public cible

Professionnels impliqués dans la construction, la rénovation, la vente, la location et la gestion de propriétés résidentielles, ainsi que pour les particuliers intéressés par l'efficacité énergétique de leur habitation

Pédagogie

Méthodes pédagogiques

- Exercices d'autopositionnement
- Supports théoriques et pratiques
- Mises en situation



Modalités d'évaluation

- Les acquis des participants seront mesurés tout au long de la session de formation.
- L'évaluation privilégiera l'aspect formatif et les interactions participant/formateur. Elle pourra éventuellement prendre l'aspect d'un QCM.
- Une attestation de fin de formation reprendra l'ensemble des objectifs pédagogiques de la formation et sanctionnera l'acquisition des savoirs du participant.

SAS LEXOM

au capital de 25 000,00 €

Siège social : 155 Avenue René Privat - 07000 PRIVAS

N° SIRET : 510 869 274 00066 - RCS Aubenas

Code NAF : 85.59A / N° TVA Intra : FR 74510869274



LES FILIALES DU GROUPE LEXOM :



